

Marseille entre scission et razzia

“Nous ne sommes plus dans une situation de non-droit, il y a désormais des zones régies par un autre droit que le nôtre”

– C’est le terrible constat fait par Mr Jacques Ansquer, président de la Banque alimentaire des Bouches du Rhône et rapporté par la Provence le 28 juin dernier, après qu’un camion de lait destiné à une association de femmes en difficulté ait été bloqué à l’entrée d’une cité ” par des poubelles remplies de sable et une bande de jeunes” puis contrôlé. Ils ont dit qu’ils faisaient la vérification du chargement; ils ont ouvert les portes, sont entrés dans le camion, soit-disant pour vérifier qu’il n’y avait pas de policier à l’intérieur.”!

Filtrage et contrôle donc à la frontière de la cité, mais aussi :

– attaque de train: le 7 juillet une bande de “jeunes” de la cité voisine jettent des chariots, des poutres de fer et des blocs de béton sur la voie du chemin de fer. Un TER heurte ce barrage et arrive à s’arrêter sans trop de dégâts; pas de blessés parmi les passagers qui décrivent l’irruption d’une vingtaine de jeunes encagoulés armés de barres de fer. Un train de marchandise est à son tour obligé de s’arrêter dont certains wagons seront pillés.

On notera que les voyageurs devront revenir à pieds. On notera encore que ce n’est pas la première attaque de train dans les quartiers nord!

– Agressions de chauffeur de bus: le 11 juillet un chauffeur de bus de la ligne 19 demande à une personne de découvrir son visage pour accéder à l’intérieur du bus; devant son refus il décide de ne pas repartir tant que la personne voilée ne respecterait pas la loi. Il sera pris à partie et frappé par un groupe de “jeunes”.

Selon La Provence “sur les lieux, la police retrouve la femme

voilée qui sera verbalisée. La loi du 11 octobre 2010 punit d'une amende le fait d'être voilé édictant : "Nul ne peut dans l'espace public porter une tenue destinée à dissimuler son visage". Pas de traces des jeunes passagers du bus, alors qu'une enquête est ouverte pour "violences volontaires en réunion dans un moyen de transport public sur une personne protégée".

On notera que les agressions de chauffeur de bus sont de plus en plus fréquentes et violentes. Ainsi le 2 février 2011 deux jeunes hommes circulant sans casque sur un scooter ont braqué une arme à feu sur le chauffeur de bus de la ligne 89 qui dessert le nord de Marseille. Ils l'ont contraint à stopper son véhicule pour pouvoir ramasser une casquette tombée sur la chaussée. Le passager du scooter a tiré en l'air. En signe de solidarité, tous les autobus ont regagné les quatre dépôts de la ville."Il ne se passe pas un jour sans un incident de plus en plus violent sur l'une de nos lignes", avait dit alors le délégué FO de la Régie des transports de Marseille (RTM), Alain Réquén. (La Provence).

On notera encore que le même problème se pose ailleurs, à Nice par exemple

Selon Nice Matin du 6 juillet:

"Nouvel incident et nouvelle polémique autour du niqab, ce mardi à Nice. Cette fois, c'est aux portes d'un transport en commun que s'est heurtée la loi mise en œuvre le 11 avril, qui interdit le port du voile intégral dans les lieux publics. Avenue Thiers, à l'arrêt de bus devant la gare centrale.

10 h 30. Une femme vêtue du niqab s'apprête à emprunter la ligne 12 avec ses parents.

Mais le chauffeur de Lignes d'Azur lui refuse l'accès à bord. « Il m'a pointé du doigt et dit, énervé : "Vous ne rentrez pas", nous rapportera-t-elle. Je lui ai répondu : "Vous n'êtes pas de la police !" »..

Le 30 août, Philippe, chauffeur de bus a reçu un coup de poing à la figure par un jeune qui ne voulait pas payer, sur la ligne Carros-St Laurent du Var. (Nice Matin du 31 août). et acte est révélateur du genre d'incidents que l'on subit à

longueur d'années. Et depuis que je fais ce métier, ça ne cesse d'augmenter. C'est du manque de respect, des insultes, des crachats. D'autres fois, on vous caillasse le bus. Et puis il y a des agressions physiques. Moi, c'est la deuxième fois...maintenant il y en a marre"

-Annexion du domaine public : le parc auto de la Porte d'Aix abandonné par l'entreprise Vinci qui a fait la une de tous les journaux. Selon La Provence "Vinci gérait pourtant le parking Jules Guesde dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) signée avec la communauté urbaine. Mais le délégataire a disparu. Plus de société, plus de gardien, plus personne pour organiser le stationnement, si ce n'est le groupe de jeunes très confraternels. "Rentrez, frère, rentrez."

À Vinci, on explique : "Il y a eu des dégradations, des intimidations visant le personnel. On a bien dû déposer une vingtaine de plaintes. Mais personne n'a bougé. On est parti. Ce n'est pas à nous de faire la sécurité."

- Multiplication des braquages: +40% depuis le début de l'année, la cible principale : les centres commerciaux et plus particulièrement les bijouteries. Selon un reportage de BFM : "commerçants et clients sont résignés et rares sont ceux qui acceptent de témoigner à visage découvert...Des gosses de 10 ans vont s'acharner sur une vieille dame avec un couteau pour lui voler 10€..." "Ali" intervenant sur RMC explique " c'est vrai, les braquages c'est 80% les jeunes des cités mais on les comprend: quand on meurt de faim..."! On meurt de faim en Somalie, pas à Marseille.

- Attribution automatique d'aides sociales : dans les quartiers Nord de nombreux témoignages font état du fait que les centaines de demandes d'obtention de la CMU – couverture maladie universelle gratuite- sont accordées sans contrôle préalable selon des directives afin d'éviter des manifestations violentes.

Ainsi, les pouvoirs publics locaux, empêtrés dans leurs préoccupations électoralistes et leur manque de courage civique, sont incapables de rétablir l'ordre républicain et d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Le nouveau

préfet vient d' évoquer la possibilité de la présence de " militaires armés " devant les magasins des centres commerciaux. Deux remarques :

1) que nos militaires soient ou non armés ne change rien à l'affaire parce qu'il est évident qu'ils ne peuvent pas faire usage de leurs éventuelles armes.

2) il n'est rien prévu pour ramener l'ordre républicain de l'autre côté des nouvelles frontières, dans ces zones de départ des expéditions de razzia.

Nominés pour le bonnet d'âne

-du civisme: monsieur Karim Zeribi, président de la Régie des Transports de Marseille pour sa déclaration suite à l'agression dont a été victime le chauffeur de bus (cf plus haut) : " il a eu une réaction inappropriée ". Monsieur Karim Zeibi, qui dans l'émission "les grandes gueules" sur RMC explique que c'est bien que les roms aient été expulsés de la Porte d'Aix, et que de toutes façons ces gens ne travaillent pas, à la différence des Turcs qui même en situation irrégulière viennent tôt le matin se proposer à l'embauche aux camions des employeurs "au noir"!

-de l'histoire monsieur Gaudin, qui, ayant reçu à l'hôtel de ville de Marseille Madame Zohra Driff-Bitat, vice présidente du Conseil de la Nation de l'Algérie a répondu en substance à un courrier de protestation qu'il ignorait son passé FLN. Madame Zohra-Driff-Bitat n'est pas une inconnue. Membre du "réseau bombes" du FLN pendant la la bataille d'Alger, elle a posé la bombe du "Milk bar" tuant 3 jeunes femmes et blessant grièvement une douzaine de personnes dont plusieurs enfants qui mangeaient des glaces. Condamnée à 20 ans de travaux forcés, elle a été graciée par le général de Gaulle en 1962. Elle n'a de cesse depuis de stigmatiser " la barbarie coloniale de la France ", ce qui est par ailleurs absolument son droit.

Mais comment monsieur Gaudin pouvait-il l'ignorer quand ces informations sont si facilement disponibles sur Internet!

Jean Théron